



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Iraq

Question écrite n° 58112

Texte de la question

M. Jacques Bompard alerte M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la situation tragique des chrétiens dans le nord de l'Irak. Les chrétiens irakiens, 1 million avant 2003, sont régulièrement persécutés depuis la chute de Saddam Hussein. Les deux tiers d'entre eux ont aujourd'hui quitté le pays. Ils ne seraient plus que 300 000, alors que leur présence remonte aux premiers temps du christianisme. En 2013 après avoir été accusés de blasphèmes 21 chrétiens Irakiens ont été exécutés par des musulmans. En outre 33 % des accusations de blasphèmes en Irak sont portés sur des chrétiens dans un pays où ils ne représentent pourtant que 2 % de la population. Les crimes à leur encontre sont réguliers : assassinat et enlèvement de prêtres et religieuses, obligation pour les femmes de porter le voile, chrétiens forcés de se convertir ou menace de mort. Ils sont poussés vers l'exil. La prise de Mossoul, deuxième ville du pays, et l'encerclement de Qaraqosh, ville chrétienne, par les djihadistes de l'État islamique en Irak et au Levant mardi 10 juin 2014 est une tragédie. Cherchant à éviter les massacres, des milliers de personnes fuient leurs villes vers le Kurdistan irakien qui se retrouve submergé. L'État islamique en Irak et au Levant a pour but de créer un État islamique qui s'étendraient sur le Liban, la Syrie et L'Irak. Il est notamment présent en Syrie où il a pris l'ascendant sur d'autres factions de la rébellion. Il est responsable de terribles exactions telles que des crucifixions de chrétiens. L'armée gouvernementale irakienne, qui devait tenir, s'est effondrée, laissant les populations livrées à elles-mêmes. Les conséquences du contrôle de la région par les djihadistes, pour le patrimoine mondial, sont terribles. On y trouve des églises du VIIème siècle, et des trésors architecturaux. Certaines églises de Mossoul ont déjà brûlé déjà. Le sort des chrétiens d'Irak, une nouvelle fois en danger, est extrêmement préoccupant. Il lui demande quelle est sa position face à de tels groupes et de telles menaces sur les chrétiens d'Irak.

Texte de la réponse

La France défend partout dans le monde la liberté de religion ou de conviction. Elle intervient auprès des Etats concernés, dans le cadre de sa politique de défense des droits de l'Homme, afin qu'ils assurent la protection du libre exercice des cultes par leurs citoyens et éliminent toute forme de discrimination fondée sur la religion ou la conviction. La politique de la France vis-à-vis des chrétiens au Proche et au Moyen-Orient s'inscrit dans cette politique à portée universelle. Elle inclut notamment le respect des droits des personnes appartenant aux minorités religieuses et prend en compte les liens spécifiques hérités de l'Histoire qu'elle entretient avec les communautés chrétiennes d'Orient, notamment au Liban, en Irak, en Egypte, en Turquie, en Syrie, en Jordanie ou en Israël et en Palestine. La situation en Irak est d'une extrême gravité et d'une ampleur inédite. La France soutient l'Etat irakien dans sa lutte contre le terrorisme, tout en rappelant aux autorités leurs obligations s'agissant du respect du droit international humanitaire et du droit des réfugiés. La France a affrété quatre vols humanitaires et 77 tonnes d'aide à destination du Kurdistan irakien dès le mois d'août, représentant une valeur de 1,3 M€, et poursuit son action humanitaire en Irak. Elle a par ailleurs débloqué, sur les sept premiers mois de l'année 2014, 1,2 M€ d'aide humanitaire au profit des déplacés internes présents dans les gouvernorats de Dohuk et de Ninive ainsi que des réfugiés syriens. Les projets retenus sont actuellement mis en oeuvre par des

ONG françaises ainsi que par le Programme alimentaire mondial. Ce sont donc au total près de 2,5M€ qui ont été mobilisés. La priorité de la France est de créer les conditions du maintien des minorités dans leur pays. C'est là que se trouve leur avenir. Néanmoins, devant la gravité de la situation, la France a décidé de favoriser l'accueil de réfugiés irakiens. Les consulats à Erbil et Bagdad ainsi que l'OFPRA et l'OFII sont mobilisés dans le cadre des procédures accélérées pour favoriser l'accueil de ces réfugiés irakiens. Au niveau des Nations unies, la France s'est mobilisée pour accélérer l'adoption de la résolution 2170 le 15 août dernier, sous chapitre VII de la Charte. Cette résolution prévoit tout un dispositif pour lutter contre Daech (EIL) notamment pour assécher les financements, sanctionner les personnes et éviter l'extension de la menace. Cette première initiative de la France a mobilisé la communauté internationale et renforcé l'efficacité de la lutte contre l'« État islamique », qui a montré toute son horreur au cours des dernières semaines - notamment avec l'exécution des deux journalistes américain et du travailleur humanitaire britannique. Le ministre des affaires étrangères et du développement international s'est rendu à Bagdad et à Erbil le 10 août dernier et le Président de la République le 12 septembre pour manifester le soutien et la solidarité de la France à l'Irak. C'est dans le but de mobiliser la communauté internationale pour lutter contre le terrorisme de Daech en Irak, de protéger les populations civiles et de rétablir l'Etat de droit sur l'ensemble du territoire irakien que la France a organisé la conférence internationale de Paris sur la paix et la sécurité en Irak du 15 septembre.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58112

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 juin 2014](#), page 5068

Réponse publiée au JO le : [14 octobre 2014](#), page 8593